



# Rapport des faits saillants du rapport financier de la Municipalité

*Préparé par le  
Cabinet du maire*

*Fièrement,  
Sept-Îles!*

*Le 10 juin 2024*

## **Chères citoyennes et chers citoyens,**

Chaque année, en juin, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens lors d'une séance du conseil municipal, des faits saillants du dernier rapport financier de la Municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la Ville.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière de la Municipalité a déposé, le 13 mai dernier, le rapport financier consolidé de la Ville de Sept-Îles pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant en lien avec ce rapport financier, lequel a été transmis à la Municipalité en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes.

### **FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2023**

Le résultat des activités financières de fonctionnement consolidées de l'exercice financier 2023 s'est soldé par un excédent à des fins fiscales de 7 769 160 \$, soit un excédent de 7 669 575 \$ provenant de l'administration municipale, combiné à un excédent de 99 585 \$ généré par l'ensemble des organismes contrôlés inclus dans le périmètre comptable de la Municipalité.

En ce qui concerne l'excédent de l'administration municipale de 7 669 575 \$, celui-ci s'explique principalement par les variations suivantes :

- Des revenus additionnels à ceux budgétés de 2 176 167 \$ provenant de la taxe dû à la croissance de la richesse foncière issue des investissements de la grande entreprise ;
- Des revenus non prévus de 1 816 890 \$ provenant de la hausse des rendements sur la trésorerie;
- Des revenus de 1 431 889 \$ provenant du Programme d'assistance financière spécifique relatif aux incendies de forêt;
- Des services rendus pour un montant de 975 638 \$ ainsi que d'autres variation de revenus de 301 528 \$;
- Des dépenses de fonctionnement et les éléments de conciliation à des fins fiscales qui se sont avérés moindre que prévus pour un montant de 967 463 \$.

Je tiens à préciser que le rapport financier 2023 consolidé selon le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que la présentation portant sur l'information financière, peuvent être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville de Sept-Îles (septiles.ca), sous la rubrique « La Ville » dans la section « Budget et situation financière ».

### **EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

L'excédent de l'exercice financier 2023 pour fins fiscales de 7 669 575 \$ porte ainsi l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité à 18 632 094 \$ au 31 décembre 2023.

Néanmoins, en considérant les affectations de 2024 prévues à ce jour, l'excédent non affecté est évalué à 13 357 346 \$. Ces affectations permettront de réaliser des investissements qui contribueront à la qualité de vie des citoyens et du développement du milieu entre autre par l'aménagement d'un nouveau *skatepark*, la réfection du terrain de basketball au parc Holliday, l'acquisition de terrains pour le développement domiciliaire et le recouvrement de deux cellules au lieu d'enfouissement de même que l'augmentation du fonds de roulement, afin d'accroître la capacité pour la Ville de « payer comptant » certains projets d'investissements limitant ainsi les frais liés au financement.

### **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 2023**

En 2023, la Ville de Sept-Îles a réalisé des dépenses d'investissement totalisant 33.5 M \$, comparativement à des investissements de 28.8 M \$ en 2022. Ces investissements se résument par la réfection de la rue Napoléon et de la rue de l'Hermine, des travaux d'asphaltage, trottoirs et bordures, le début de la construction de l'usine de traitement des lixiviats, la construction du site de compostage, la réhabilitation du dôme au Lieu d'enfouissement technique, la construction de terrains de tennis et *pickleball*, l'aménagement du parc Aylmer-Whittom, la finalisation de la construction du hangar municipal et des bâtiments du nouvel SPCA, le remplacement des chaudières du Complexe des travaux publics et du Centre socio-récréatif et un mandat professionnel pour le nouvel aréna.

Sommairement, ceux-ci se détaillent comme suit, par catégories :

<b>Activités d'investissement au 31 décembre</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Réfection de rues	6 608 675 \$	5 427 974 \$
Infrastructures - Eau et égouts	4 674 356	1 893 195
Gestion des matières résiduelles	9 288 296	4 687 310
Bâtiments	8 001 589	10 912 415
Parcs	3 490 917	3 268 690
Machinerie, véhicules, outillage et équipements	1 418 217	2 147 483
Autres	63 161	448 125
<b>Total des investissements</b>	<b>33 545 211 \$</b>	<b>28 785 192 \$</b>

### **ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE**

En date du 31 décembre 2023, la dette à long terme de la Municipalité et le passif au titre des avantages sociaux futurs s'établissaient à 104 988 709 \$, incluant un montant de 11 169 618 \$ à la charge du gouvernement du Québec. En considérant le financement des activités d'investissement en cours à la fin de l'exercice, au montant de 10 708 917 \$, l'endettement net total est de 104 528 008 \$ au 31 décembre 2023 (comparativement à 88 490 822 \$ au 31 décembre 2022).

Le coût du service de la dette à la charge de la Municipalité pour l'exercice financier 2023 s'élève à 9 519 804 \$ (8 318 206 \$ en 2022). Le ratio du pourcentage de l'endettement net sur les revenus totaux est de 122,5 % (113,7 % en 2022) et le ratio du coût du service de la dette à la charge de la Municipalité sur les dépenses de fonctionnement, le remboursement de la dette et les autres charges est de 12,4 % (11,3 % en 2022). Mentionnons que les ratios de 2023 se situent en deçà des indicateurs cibles indiqués à la *Politique de gestion de la dette* de la Municipalité, qui fixe à un maximum de 150 % le ratio du pourcentage d'endettement, et à un maximum de 18 % le ratio du coût annuel du service de la dette.

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Le rapport de l'auditeur indépendant du 9 mai 2024, soit la firme comptable MNP S.E.N.C.R.L., conclut que les états financiers consolidés de la Ville de Sept-Îles donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats des activités, de la variation de l'actif financier net et du flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le fondement de l'opinion est émis avec réserve considérant l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du chapitre SP 3280 « Obligations liés à la mise hors service d'immobilisations ».

## **LOI CONCERNANT LA VILLE DE SEPT-ÎLES ET LA VILLE DE FERMONT - PROGRAMME D'HABITATION**

Conformément à l'article 7 de cette loi permettant à la Ville d'adopter un programme d'habitation pour venir en aide financièrement à la construction de logements, le maire doit, dans son rapport sur la situation financière de la Municipalité, présenter un état de la mise en œuvre de ce programme d'habitation en indiquant le nombre de demandes présentées au cours du dernier exercice financier et, pour chacun des bénéficiaires, la nature de l'aide financière accordée, ainsi que le montant et le nombre de logements visés.

Par conséquent, pour l'exercice visé, un seul règlement était encore en vigueur dans le cadre de ce programme d'habitation, soit le :

### ***Programme d'habitation favorisant la construction d'immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)***

Le 14 mars 2011, la Ville de Sept-Îles a adopté le règlement n° 2011-186 portant le titre « *Règlement instituant un programme d'habitation favorisant la construction d'immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)* ». Au cours de l'année 2023, la Municipalité n'a accordé aucune subvention en vertu dudit programme.

**État de mise en œuvre du programme à ce jour (règlement n° 2011-186) :**

<b>Total de l'enveloppe disponible</b>	<b>1 000 000 \$</b>
Montant de l'aide accordée durant les exercices antérieurs	675 000
<u>Montant de l'aide accordée durant le présent exercice</u>	<u>0</u>
<b><u>Enveloppe disponible pour projets futurs</u></b>	<b><u>325 000 \$</u></b>

## **CONCLUSION**

Pour toute municipalité, la planification et la gestion des finances publiques sont des exercices qui doivent être fait avec rigueur, en jonglant avec : des obligations de toutes sortes, les attentes des citoyennes et des citoyens et un lot d'imprévus. Il s'agit d'une recherche constante d'équilibre entre audace et prudence, en ayant toujours en tête nos imposantes responsabilités financières, la volonté d'offrir un milieu de vie et des services de qualité à la population, et la capacité de payer des contribuables.

Chaque année, des sommes importantes sont consacrées au maintien et à l'amélioration des services et des infrastructures municipales ; que l'on pense à la réfection de rues, aux travaux effectués dans les réseaux d'eau et d'égouts, à tout ce qu'implique la gestion des matières résiduelles, etc. Ce sont là quelques-uns des services de base auxquels doit impérativement répondre une municipalité comme la nôtre.

Mais l'attractivité et le dynamisme d'un milieu va bien au-delà de cela. Ce qui fait la qualité de vie d'une communauté, ce sont d'abord les gens qui forment le tissu social dans lequel nous évoluons tous et toutes. Ce sont aussi des installations sportives, récréatives et culturelles adéquates, des parcs aménagés, des bâtiments publics fonctionnels et accessibles, un cadre urbain distinctif et source de fierté...

En ce sens, ne serait-ce que sur le plan des immobilisations, les défis financiers de la Ville de Sept-Îles seront imposants dans la prochaine décennie. On pense bien sûr à la

construction d'un aréna pour remplacer l'aréna Conrad-Parent, projet d'envergure – et essentiel – pour lequel il serait plus que souhaitable d'avoir le soutien du milieu et du gouvernement. La construction d'un nouvel hôtel de ville est aussi un important projet qui verra le jour dans les prochaines années et pour lequel nous avons su saisir l'opportunité, en lien avec le projet d'agrandissement de l'hôpital de Sept-Îles, de se doter d'un édifice moderne et fonctionnel, tout en limitant l'impact sur les finances municipales. D'autres investissements majeurs seront requis à court et moyen termes, notamment en ce qui concerne le développement domiciliaire.

Dans le domaine de la gestion financière, comme en bien d'autres choses, la clé pour atteindre ses objectifs et traverser des temps incertains restera toujours la préparation et la planification. En ce sens, le conseil municipal entend bien garder le cap sur les indicateurs de son cadre financier. Celui-ci présente des projections élaborées en fonction des investissements à réaliser et des balises pour assurer une saine gestion des finances publiques.

Pour ce qui est de l'anticipation des revenus, comme ceux-ci sont en très grande partie liés à la valeur foncière des immeubles sur le territoire municipal, on ne peut que voir d'un œil favorable l'intérêt de grandes entreprises à vouloir développer des projets dans la région septilienne, et ce, tout en étant conscients que tout projet d'envergure vient avec son lot de défis, en termes d'acceptabilité sociale et de pression sur les services publics.

Je demeure convaincu que collectivement, nous avons plusieurs atouts en main pour assurer le développement de la ville et continuer de travailler au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des Septiliennes et des Septiliens, un projet à la fois.

Ce rapport sera disponible sur le site Web de la Ville de Sept-Îles.

Sincères salutations,

**Denis Miousse**, maire